



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Une demande d'autorisation de déficit de plus de 2,925 M \$: un manque à gagner inégalé à la Commission scolaire des Phares

Rimouski, le 19 juin 2012 – Lors de l'ajournement du conseil des commissaires du 18 juin 2012, la Commission scolaire des Phares a demandé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) l'autorisation de déposer un budget déficitaire à 2,925 M \$ pour l'année 2012-2013. Cette demande découle des compressions exigées par le MELS en 2011-2012 pour l'année scolaire 2012-2013 et de celles qui se sont ajoutées le printemps dernier. L'objectif du MELS de faire fondre les surplus accumulés fonctionne à merveille : le surplus de la Commission scolaire sera, à la fin de 2012-2013, aux environs de 700 000 \$, alors qu'il était, voilà 18 mois, de 3,8 M \$.

Les compressions de 379 000 \$ mises en place ne permettent pas d'atteindre l'objectif de réduction fixé par le MELS. Pourquoi? La position de la Commission scolaire à cet égard est claire : « Nous allons effectuer des compressions sans toucher les services à l'élève. Quand nous en serons rendus à amputer des services aux élèves, nous nous y opposerons. Est-ce que le Ministère ferait mieux à notre place? Comme le MELS ne veut pas tenir compte de notre performance en gestion, nous devons lui faire comprendre que nous faisons face à un mur », a souligné M. Raymond Tudeau, président de la Commission scolaire.

Rappelons que la Commission scolaire des Phares avait des frais de gestion évalués à 3 % en mai 2010 par le vérificateur général du Québec. Ce même vérificateur général, qui citait en exemple la Commission scolaire des Phares, affirmait alors qu'elle était en mesure de récupérer 300 000 \$ dans sa gestion. Depuis, ce montant a été largement récupéré et les compressions budgétaires ont fait diminuer les frais de gestion de la Commission scolaire à moins de 3 %. Notons également que la portion du budget allouée aux activités de gestion et aux services corporatifs est de 4,56 M \$ sur un budget global de 106 M \$ (voir les tableaux en annexe).

-30-



Source : M. Raymond Tudeau
Président
418 723-9485

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.

